



Parc naturel marin du golfe du Lion Bureau du 7 septembre 2017

Délibération n°2017-019

Adoption de l'ordre du jour

- VU le code de l'environnement
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité (AFB)
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, publié le 7 juin 2017
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°5 du 9 juillet 2012, accordant délégation au bureau
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le bureau peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition d'ordre du jour du bureau du 07 septembre 2017

Article 1

Le bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion adopte l'ordre du jour de la session du 07 septembre 2017, après ajout des deux éléments suivants dans les points d'information :

- Proposition de deux représentants du Parc naturel marin du golfe du Lion au Comité régional de la biodiversité Occitanie
- Projet d'exposition « Canyons de Méditerranée »

Article 2

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président de séance :

Michel MOLY

Président du conseil de gestion



13^{ème} BUREAU DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

ORDRE DU JOUR ADOPTE EN SESSION

Date : 7 septembre 2017

Lieu : Argelès-sur-Mer

13 h 30 : Accueil des participants

14 h 00 : Ouverture de la session du bureau

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 31 janvier 2017
3. Points d'information :
 - 3.1 Agence française pour la Biodiversité
 - 3.2 Avis techniques du Parc
 - 3.3 Projet de séminaire 2018 du Parc sur les problématiques d'érosion du littoral
 - 3.4 Proposition de deux représentants du Parc naturel marin du golfe du Lion au Comité régional de la biodiversité Occitanie
 - 3.5 Projet d'exposition « Canyons de Méditerranée »
4. Premier bilan des actions menées dans le Parc sur le respect des réglementations maritimes, via les opérations de sensibilisation, de surveillance ou de contrôle conduites en 2017 par :
 - 4.1 le Parc naturel marin
 - 4.2 la Préfecture Maritime et les services de l'Etat en mer, la Préfecture des Pyrénées-Orientales DDTM/DMLet identification des pistes d'actions pour 2018
5. Point sur les candidatures à l'appel à projets 2017 du Parc, ouvert du 3 juillet 2017 au 24 septembre 2017
6. Point sur une expérimentation « cendriers de plage 2017 » : évaluation des effets concrets générés par ce type d'action pour la gestion des déchets
7. Point sur le groupe de travail « réseau des ports » : après sa constitution par le bureau du 15 septembre 2016, premier bilan et propositions d'évolution de son organisation

17h00 : Clôture de session